

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00560

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 65

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 27 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211216-D202100560IG

DATE D’AFFICHAGE :27 décembre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Marc TARDIEU

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Par délibération du Conseil de Communauté du 11 mai 2017, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place de deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) visant l'amélioration de l'habitat privé ancien : un PIG sur la ville de Saint-Etienne et un PIG sur le reste du territoire.

Ces PIG font l'objet d'un partenariat élargi dans le cadre de deux conventions signées le 21 novembre 2017 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Département de la Loire, la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et Action Logement. Ces conventions définissent les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des opérations.

Les 2 PIG ont pour objectif d'accompagner les propriétaires sous conditions de ressources dans la réhabilitation de leurs logements sur une période de 5 ans. Pour cela, un accompagnement gratuit pour les propriétaires est mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, traitement des petites copropriétés dégradées et soutien à l'offre locative dans des secteurs ciblés.

Saint-Etienne Métropole a validé une participation financière pour l'aide à la réalisation des travaux par les propriétaires. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention des PIG en fonction de l'avancement des opérations.

La présente programmation concerne 5 projets sur les communes de Saint-Etienne, Saint-Chamond, Roche-la-Molière et Saint-Galmier. Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève à 29 000 € pour un montant global de travaux de 324 193 € HT.

Ces projets ont fait l'objet de demandes de subvention signées par les bénéficiaires dans lesquelles sont précisées les modalités de versement des participations financières et les engagements des bénéficiaires.

Les bénéficiaires de la prime « énergie » et « accession » pourront bénéficier d'un paiement anticipé sur présentation des pièces justifiant le paiement d'une partie de leurs travaux.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les projets présentés au titre des deux programmes d'intérêt général de Saint-Etienne Métropole,**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 29 000 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget habitat de l'exercice 2021 et des exercices suivants, article 20422, chapitre 20.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU

**PROJETS PRESENTES AU TITRE DES DEUX PROGRAMMES D'INTERET GENERAL
DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil de Communauté du 11 mai 2017 définies dans les conventions partenariales des Programmes d'intérêt Général et en application des règles de financement de l'Anah en vigueur, sont proposés les projets suivants

| Thématique | N° dossier | Nom des propriétaires | Commune de l'opération | Plan de financement prévisionnel des travaux | | | % Gain Economie et/ou classe énergétique après travaux |
|---|--------------|---|------------------------|--|-------------------------------|--|--|
| | | | | Prix de revient des travaux - HT | Montant de la subvention ANAH | Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole | |
| Accession à la propriété | 2021.PIG.113 | M. LAHMIDIYINE Mehdi | SAINT-ETIENNE | 5 985 € | | 4 000 € | 49 % Classe : C |
| Accession à la propriété | 2021.PIG.114 | Madame Amélie PRIER | SAINT-CHAMOND | 14 260 € | | 6 000 € | 55 % Classe : C |
| Eco-prime | 2021.PIG.115 | Madame Patricia PORTAFAIX | ROCHE-LA-MOLIERE | 31 044 € | 19 500 € | 1 000 € | 62 % Classe : B |
| Valorisation des parties communes des copropriétés | 2021.PIG.116 | Le syndicat des copropriétaire du 110 rue de la Richelandière (Le Chantemerle) représenté par l'Immobilière Stéphanoise | SAINT-ETIENNE | 32 103 € | | 9 000 € | |
| Prime à la remise sur le marché de logements locatifs | 2021.PIG.117 | SCI EJC représentée par Madame Emmanuelle IBANES | SAINT-GALMIER | 240 801 € | 82 187 € | 9 000 € | Classe : D |
| TOTAL | | | | 324 193 € | 101 687 € | 29 000 € | |

